

## probleme : mettre de mise en demeure J-8

Par eric38, le 19/05/2010 à 17:41

Bonjour,

Je vais essayer de vous exposer mon problème le plus clairement possible.

J'ai signé un contrat de 6 dans une salle de sport il y a 4 mois environ ( je suis jeune et insouciant ) et après 2 séances, cette salle m'a déplu et n'ayant pas eu le temps de m'y rendre plus fréquemment, j'ai décidé de ne plus y mettre les pieds ( car je n'avais pas encore fourni le RIB ).

La salle de sport m'a appelé plusieurs fois, mais je ne décrochais pas, dans l'espoir de tomber dans les oubliettes.

Je viens de recevoir aujourd'hui une lettre de mise en demeure me demandant de régler la somme de 406€, et autant vous dire que pour un étudiant qui doit partir dans 1 mois en Argentine, ça ne m'arrange pas du tout :cry:.

A noter qu'il me semble ( je ne retrouve pas mon contrat mais j'en suis quasiment certain )que sur le contrat était marqué "abonnement pour 10 mois" alors qu'enfaite ce n'était qu'un contrat de 6 mois. Si cette erreur s'avère vraie, puis-je faire passer pour un dol et demander la nullité du contrat ??

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Cordialement.

## Par miyako, le 20/05/2010 à 00:43

Bonsoir,

Prenez rendez vous (c'est gratuit) avec un avocat à la maison de justice de votre commune (adresse à la mairie)et montrez lui votre contrat ,ainsi que la lettre reçue. Au vu de votre contrat ,il pourra vous renseigner .

lci ,ne voyant pas votre contrat nous ne pouvons vous répondre utilement. amicalement vôtre suji Kenzo

Par eric38, le 20/05/2010 à 00:45

très bien merci, je vais faire ça au plus vite.

## Par rosanita, le 20/05/2010 à 10:43

Monsieur,

Vous pouvez aussi aller les voir et essayer de négocier un paiement échelonné de votre dette.

Appelez les sans tarder.

## Par eric38, le 20/05/2010 à 13:08

Je viens de retrouver mon contrat. Comme je vous en avez parlé, il est écrit que la somme sera prélevée 12 fois ( alors que le contrat est de 6 mois ), de plus, il n'y a pas écrit "lu et approuvé" a l'endroit de la signature .... Est ce que cela peut suffire ?? :s J'aimerais bien mettre le scan de ce contrat sur le site mais suis-je obligé de passer par internet et entrer l'adresse URL ?